



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3840

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande - Lots 7, 18 et 19 - Délibération modificative à la délibération du Conseil n°2019-3543 du 24 juin 2019

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beutemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3840**

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	<b>Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande - Lots 7, 18 et 19 - Délibération modificative à la délibération du Conseil n°2019-3543 du 24 juin 2019</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n°2019-3543 du 24 juin 2019, la Métropole de Lyon a autorisé le lancement et la signature d'accords-cadres à bons de commande relatifs aux travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon tacite une fois 2 années.

Une erreur matérielle a été détectée sur la répartition géographique de 3 accords-cadres à bons de commande : les lots 7, 18, et 19

Dans cette délibération, il est indiqué que la répartition géographique des lots 7, 18 et 19 est la suivante :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la période ferme du marché		Engagement maximum de commande pour la période ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
7	Saint Priest, Chassieu	1 500 000	1 800 000	4 500 000	5 400 000
18	Solaize, Feyzin, Corbas, Mions	1 300 000	1 560 000	3 900 000	4 680 000
19	Vénissieux, Saint Fons	1 300 000	1 560 000	3 900 000	4 680 000

Or, les communes de Mions et de Saint-Fons auraient dû être intégrées aux lots 7 et 18, respectivement, comme suit (les engagements de commande restant inchangés) :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la période ferme du marché		Engagement maximum de commande pour la période ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
7	Saint Priest, Chassieu, Mions	1 500 000	1 800 000	4 500 000	5 400 000
18	Solaize, Feyzin, Corbas, Saint Fons	1 300 000	1 560 000	3 900 000	4 680 000
19	Vénissieux	1 300 000	1 560 000	3 900 000	4 680 000

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdites modifications de la délibération du Conseil n°2019-3543 du 24 juin 2019, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** lesdites modifications de la délibération du Conseil n°2019-3543 du 24 juin 2019 portant sur la répartition des communes entre les lots n° 7, 18 et 19 des accords-cadres à bons de commande relatifs aux travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon.

**2° - Autorise**, monsieur le Président à signer lesdites modifications,

**3° - Les dépenses** au titre de ces marchés resteront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Métropole de Lyon - sections de fonctionnement et d'investissement - chapitres 011, 21 et 23 - exercices 2020 et suivants – sur diverses opérations.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**